



Association Française de Droit de la Santé

[www.afds.fr](http://www.afds.fr)

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2017

*Site parisien de l'EHESP*

La séance est ouverte à 17h15.

*Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.*

Les points suivants ont été abordés :

### **1/ Rapport moral**

Le président Marie-Laure Moquet-Anger présente un bilan synthétique des différentes activités de l'association réalisées depuis la précédente assemblée générale. Sont ainsi mentionnées :

D'abord, en forme de bilan de l'année 2017 :

- la publication des actes du colloque du 11 octobre 2016 sur « Le monopole pharmaceutique et son avenir » in Les cahiers de droit de la santé, numéro hors-série 2017 ;
- deux manifestations organisées par l'association : la première, avec le concours de l'IDS, sur le reste à charge (14 mars 2017), la seconde avec l'EHESP sur coopération et établissements de santé (17 octobre 2017). Les actes du premier colloque sont en cours de publication à la Revue de droit sanitaire et social (fin octobre), numéro qui sera envoyé à tous les membres de l'association à jour de leur cotisation 2016.

Ensuite, en termes de projets pour l'année 2018 : le colloque du 13 mars 2018 sur déontologie et santé sous la direction du Professeur Didier Truchet (13 mars dans les locaux de l'université Paris 2), celui d'octobre sur terrorisme et droit de la santé.

Enfin, l'édition 2017 du prix de thèse « Jean-Marie Auby » est présentée avec le soutien de la Fondation Bullukian. Treize candidatures ont été déposées tant en droit public qu'en droit privé, venant d'universités variées, sur des sujets très diversifiés : droit des personnes, droit des actes ou des activités, droit des produits de santé, vision nationale, européenne ou internationale, normes. La sélection a été réalisée à l'occasion du Conseil

d'administration de juillet 2017 en appliquant les principes d'égalité et d'impartialité ; ainsi, lorsque l'un des membres du Conseil d'administration se trouvait être le directeur de thèse du candidat, il se déportait le moment venu.

Le rapport moral du président est approuvé par l'assemblée générale.

## **2/ Rapport du secrétaire général**

Guillaume Rousset réalise un bilan en insistant sur plusieurs points :

D'abord, sur le nombre d'adhérents : il est actuellement de 310 (2016 : 303 ; 2015 : 297 ; 2014 : 290 ; 2013 : 285 ; 2012 : 279). Depuis le début de l'année, ce sont essentiellement des universitaires, des doctorants ou docteurs mais aussi un directeur d'hôpital et un avocat qui ont rejoint l'association.

Ensuite, au sujet du site internet : après une stabilisation, le nombre de visites a très fortement augmenté. Au 17 octobre, il est de 25 724 et, par projection, sera de 30 000 en fin d'année. Les pages les plus visitées sont les rubriques « Formation en droit de la santé », « Accès au droit de la santé », « Publication AFDS », « Stages emplois missions » et « Equipes en droit de la santé ».

Enfin, à propos de la lettre de diffusion : le nombre d'inscrits est de 884 (810 en 2016, 745 en 2015, 700 en 2014, 682 en oct. 2013, 598 en oct. 2012, 498 en oct. 2011, 412 en octobre 2010 et 336 en octobre 2009), certains inscrits sont membres par ailleurs. Une lettre est envoyée en moyenne tous les deux mois environ. La périodicité peut encore être augmentée.

## **3/ Rapport du trésorier**

Joël Moret-Bailly, trésorier, présente et soumet à l'assemblée les comptes de l'année 2016 et présente l'état des finances pour l'année 2017. La stabilité de certains frais est notée. Le problème des frais liés aux prélèvements bancaires rejetés est pointé cette année encore. Ce problème s'ajoute à celui des adresses électroniques dont la modification n'a pas été signalée à l'association.

Le rapport financier est approuvé par l'assemblée générale, *quibus* est donné au trésorier pour sa gestion au titre de l'exercice 2016 et 2017 jusqu'à la date du Conseil d'administration, moins une abstention.

Joël Moret-Bailly annonce ensuite sa démission en tant que trésorier pour des raisons professionnelles. La présidente Marie-Laure Moquet-Anger le remercie et présente la candidature d'Isabelle Moine-Dupuis, membre du Conseil d'administration, laquelle se présente à l'assemblée avant d'être élue.

## **4/ Remise du prix de thèse « Jean-Marie Auby »**

Marie-Laure Moquet-Anger remet officiellement aux deux lauréats *ex æquo* le Prix de thèse « Jean-Marie Auby » avec le soutien de la Fondation Bullukian :

- Lisa CARAYON pour sa thèse sur « La catégorisation des corps - Etudes sur l'humain avant la naissance et après la mort » rédigée sous la direction de M. le Professeur Loiseau, Université Paris 1
- Cyril HAFIZ-THOMAS pour sa thèse sur « La liberté de choix des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques », rédigée sous la direction de Mme le Professeur Moquet-Anger, Université Rennes 1

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Marie-Laure MOQUET-ANGER

Guillaume ROUSSET